



CC du Pays de Bray (Siren : 246000913)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lachapelle-aux-Pots
Arrondissement	Beauvais
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1997
Date d'effet	31/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Nadège LEFEBVRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 rue d'Hodenc
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60650 LACHAPELLE-AUX-POTS
Téléphone	03 44 81 35 20
Fax	03 44 81 35 21
Courriel	dlandier@cc-paysdebray.fr
Site internet	www.cc-paysdebray.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	18 840
Densité moyenne	76,28

Périmètre

Nombre total de communes membres : 23

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Blacourt (216000737)	597
60	Cuigy-en-Bray (216001867)	1 040
60	Espaubourg (216002188)	521
60	Flavacourt (216002337)	699
60	Hodenc-en-Bray (216003129)	505
60	Labosse (216003285)	466
60	Lachapelle-aux-Pots (216003301)	1 635
60	Lalande-en-Son (216003400)	705
60	Lalandelle (216003418)	461
60	Le Coudray-Saint-Germer (216001636)	937
60	Le Vaumain (216006510)	352
60	Le Vauroux (216006536)	502
60	Lhéraule (216003566)	203
60	Ons-en-Bray (216004713)	1 378
60	Puiseux-en-Bray (216005108)	421
60	Saint-Aubin-en-Bray (216005611)	1 046
60	Saint-Germer-de-Fly (216005710)	1 810
60	Saint-Pierre-es-Champs (216005850)	693
60	Sérifontaine (216006072)	2 950
60	Talmonniers (216006171)	757
60	Villebray (216006684)	256
60	Villers-Saint-Barthélemy (216006726)	517
60	Villers-sur-Auchy (216006783)	389

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel et conseils aux particuliers concernant la rénovation et l'entretien de ces assainissements</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Traitement, tri, valorisation des ordures ménagères

- Autres actions environnementales

Contrat rural : Réalisation de toutes études en matière de gestion de la ressource en eau et d'assainissement des eaux usées. Zonage d'assainissement collectif et non collectif. Etude diagnostic.

Sanitaires et social

- Action sociale

Élaboration de contrats "enfance" et "temps libre" ainsi que tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait, et mise en œuvre des actions contenues dans ces contrats dont l'effet concernent plusieurs communes : Création d'une halte garderie ; Création d'un relais assistantes maternelles ; Participation financière aux associations et aux communes mettant en place des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) ouverts à tous les enfants qui habitent le territoire de la communauté de communes ; Études et interventions en direction des enfants de 6 à 18 ans en rapport avec le contrat temps libre signé avec la caisse d'allocations familiales de l'Oise (CAFO). Soutien et participation aux activités du centre social rural (CSR) liées à la petite enfance et aux adolescents reconnues par la CAFO dans le cadre des contrats signés (petite enfance et temps libre) notamment par la participation au CLSH. Création et gestion d'un pôle d'animations. Soutien et participation aux activités du centre social rural (CSR) liées au pilotage et à l'animation de l'activité multimédias Picardie en ligne

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Participation aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

Développement et aménagement économique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Promotion du Pays de Bray et prospection visant à l'accueil d'entreprises nouvelles ; Etude d'une ou plusieurs zones d'activités économiques Soutien au développement de commerce, de l'artisanat et des activités de services ; Participation à des actions contribuant à l'insertion des jeunes notamment par l'adhésion à la mission locale ; Participation au fonctionnement de la maison de l'emploi et de la formation (loi de cohésion sociale)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Création, extension, aménagement, entretien, exploitation et gestion de la salle des sports et du terrain de football liés au collège "Les Fontainettes" à Saint-Aubin-en-Bray et de la halle des sports intercommunale de Saint-Germer-de-Fly.

- Etablissements scolaires

Participation à la réhabilitation des collèges pour les décisions prises avant le 31/12/1999.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, suivi, modification et révision d'un schéma de cohérence territoriale.

- Etudes et programmation

Etude et programmation des équipements et services à la population et aux entreprises du Pays de Bray

Développement touristique

- Tourisme

Soutien au développement du tourisme et participation à des actions valorisant les richesses touristiques du Pays de Bray, notamment à travers la gestion d'un office du tourisme syndicat d'initiative (OTIS); Étude et promotion de sentiers et de circuits de randonnée, sont concernés les sentiers et circuits de randonnée situés sur le territoire communautaire faisant l'objet d'une édition dans un guide. Lesdits circuits devront être inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et suivi d'un programme local de l'habitat (PLH)

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Etude et interventions en matière d'amélioration de l'habitat, notamment à travers des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Suivi du projet de territoire et contribution au financement des actions du Pays de Bray

- Gestion d'un centre de secours

Contribution au service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)

- Autres

Soutien aux opérations communales et notamment interventions en matière d'actions culturelles et sportives. transports : étude et éventuellement mise en oeuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés.

Action de promotion, de communication, d'animation et d'information à caractère intercommunal qui s'avèrerait justifiée et bénéfique à la population et aux entreprises du Pays de Bray, notamment le versement de subventions à : l'association du comité de jumelage intercommunal "Pays de Bray/Orava", l'association "Les Rencontres Brayonnes", l'amicale des pompiers, l'association "les Brayonnades", l'Association sportive du collège Les Fontainettes, Foyers du collège Les Fontainettes, Union sportive de l'enseignement du premier degré, Société historique et géographique du bassin de l'Epte (SHGBE). Groupement de commandes : la CC peut être coordonnateur dans le cadre des groupements de commandes tels que définis à l'article 8 du code des marchés publics. A ce titre, la CC est habilitée à réaliser des opérations sous mandat pour le compte de ses communes adhérentes, en vertu de la loi maîtrise d'ouvrage publique (MOP), et à procéder, en vertu de l'article 8 du CMP relatifs aux groupements de commandes, en qualité de coordonnateur, à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation des entreprises, à la signature, la notification et la gestion des marchés correspondants. Des groupements de commandes pourront également être réalisés avec des communes non adhérentes à la communauté de communes. Assistance à maîtrise d'ouvrage : la CC pourra, en cas de besoin ou de nécessité, apporter un ou des services aux communes la constituant, après signature d'une convention de mandat (assistance à maîtrise d'ouvrage, conduite d'opération). Logement : Étude puis coordination des besoins des communes en matière d'habitat collectif. Mise en place d'une charte du logement locatif. Assistance, conseil et accompagnement des communes membres ou isolées, dans les domaines administratif, technique et financier, à l'occasion d'études, projets et procédures qu'elles sont amenées à conduire pour des opérations relevant de leur compétence

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat mixte Oise verte environnement (SYMOVE) (256004961)	SM fermé	258 635

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)